



# HISTOIRE POSTALE DE LA GUERRE 1939-1945 EN ALSACE ET EN MOSELLE

Laurent BONNEFOY

## RESTRICTIONS POSTALES EN ALSACE ET EN MOSELLE 1944 - 1945



Rosheim, le 22 Avril 1945 - Bien sûr Édou, ton n° 3 est bien aimé, je suis chaque fois heureux de te lire et te remercie pour les nouvelles de notre mexicain. Je regrette de ne pouvoir t'en dire là-bas, la poste ne fonctionne pas régulièrement encore, Strasbourg ne reçoit pas de correspondance. Dès que le service reprendra, je me ferai un plaisir de causer longuement.

## Table des matières

|                                                             | Page |
|-------------------------------------------------------------|------|
| Avant-propos                                                | 3    |
| 1 Courrier militaire                                        | 5    |
| 2 Courrier civil officiel                                   | 11   |
| 3 Courrier privé                                            | 22   |
| 4 Autres services postaux                                   | 40   |
| Annexe 1 Matériel allemand encore employé                   | 47   |
| Annexe 2 Matériel français installé ou réemployé            | 53   |
| Annexe 3 Affranchissements philatéliques et de complaisance | 62   |
| Remerciements                                               | 64   |
| Abréviations                                                | 65   |
| Bibliographie                                               | 66   |

## 1. Courrier militaire

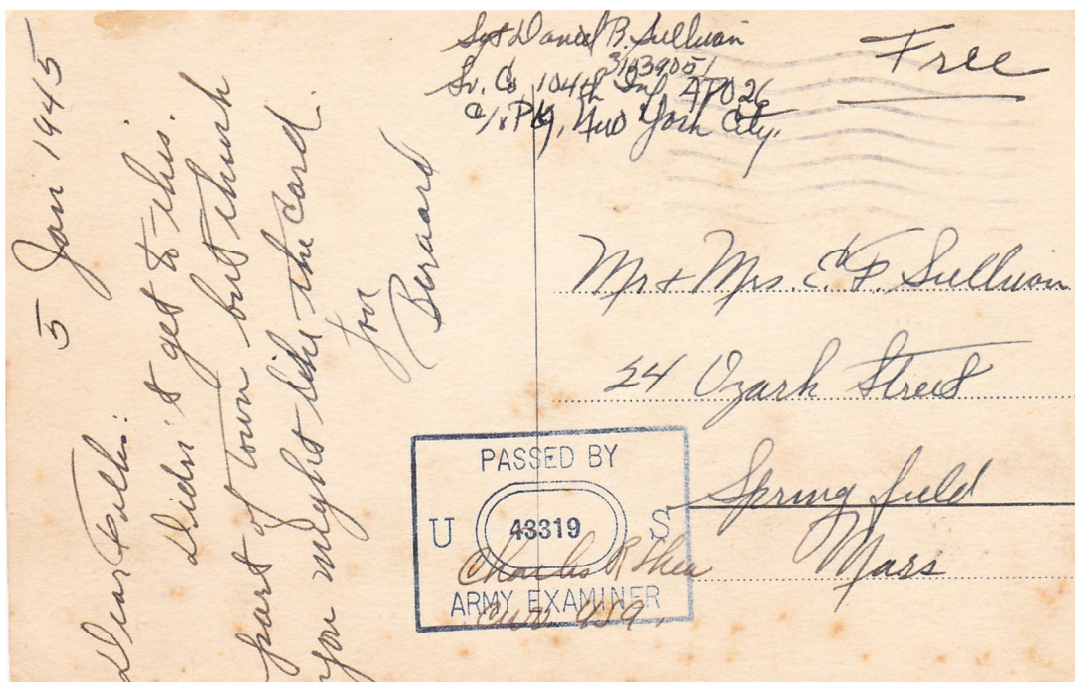
Les soldats alliés et français sur le front de la guerre ne sont pas limités dans leurs correspondances, même si celles-ci peuvent être examinées par des censeurs eux-mêmes militaires. Ils peuvent également écrire vers d'autres destinations que la région au contraire des civils.

Chaque grande unité militaire, au niveau des divisions, dispose d'un bureau postal – dénommé APO pour les américains et BPM chez les français – doté d'un numéro propre. Ces bureaux stationnent temporairement dans des lieux désignés proches du poste de commandement de leurs unités et se déplacent au fur et à mesure des mouvements des troupes rattachées.

Lors de leur intervention dans la région, il arrive que ces soldats écrivent des missives à leurs proches en les confiant à ces bureaux dédiés. L'identification dans l'adresse et la date d'envoi permettent, en principe, de localiser le départ de ces correspondances.

### APO :

Les troupes américaines bénéficient de la franchise postale pour leur courrier ordinaire par voie de surface (mention « Free » au recto), mais l'acheminement de celui-ci s'avère très long.



Carte postale illustrée de la place de la Comédie à Metz avec une adresse 'APO 26' écrite le 5 janvier 1945 (date à laquelle les troupes de la 26<sup>e</sup> division d'infanterie ont migré en Belgique et au Luxembourg)

C'est pourquoi les soldats préfèrent employer la voie aérienne pour leur correspondance à destination de leur pays, et disposent pour cela d'enveloppes oblongues préaffranchies à 6 cents (des 'entiers postaux') ou de timbres-poste à la même valeur.

Des militaires français peuvent bénéficier de ces services et leur confient leur courrier au détriment de la poste aux armées française.

L'adresse de l'expéditeur est mentionnée au recto des plis et comporte le nom, le grade, le nom de l'unité et le numéro d'APO, suivi de certaines abréviations destinées à faciliter l'acheminement et le tri, en particulier aux États-Unis.

## 2. Courrier civil officiel

Un échelon restreint de service postal est constitué au départ de Paris le 7 septembre 1944, mais il est contraint de stationner hors de la région en raison de la stabilisation du front. Il atteint Hayange le 24 octobre, puis Metz le 26 novembre et Strasbourg le 2 décembre 1944 seulement.

A Hayange, ce service regroupe provisoirement la direction régionale, la direction départementale de Moselle et la recette principale de Metz. Cette même ville héberge également temporairement la préfecture et la trésorerie générale du département<sup>8</sup>.

Des correspondances administratives ne sont observées qu'à partir de la mi-novembre 1944, soit peu de temps avant le transfert sur Metz.



Lettre de la trésorerie générale de Hayange pour Algrange :  
noter le millésime 41 erroné du TAD horodateur (voir annexe 2)

A cette période, une grande partie de la Moselle n'est pas encore libérée et très peu de communes alsaciennes. Seul, du courrier non militaire très local est donc acheminé depuis 14 bureaux de poste du nord-ouest du département, d'Audun-le-Tiche à Thionville, ainsi que de ceux de Moyeuvre-Grande à Hagondange. La presse signale qu'il circule quotidiennement<sup>9</sup>.

Fin novembre et en décembre 1944, la majorité des bureaux mosellans sont dégagés, mais ils restent dans la zone des opérations et nombre d'entre eux sont sinistrés. Une liaison automobile de Metz à Thionville, relayée par des cyclistes et des tramways, est assurée tant bien que mal<sup>10</sup>.

<sup>8</sup> Note du 26 octobre 1944 (AN F90 21623).

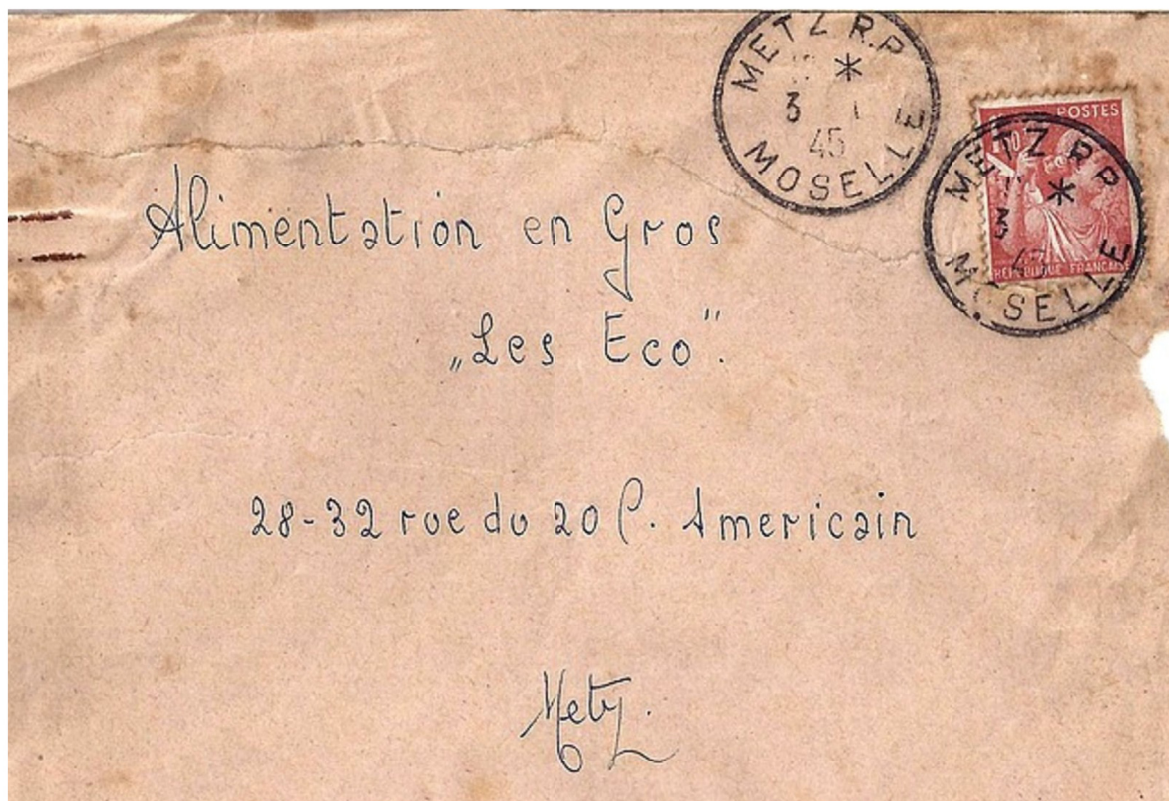
<sup>9</sup> 'Le Messin', daté des 19 et 20 novembre 1944, qui précise que plus de 30 établissements sont ouverts au public, en incluant les agences postales (APAL).

<sup>10</sup> Rapport n°88/29 de l'inspecteur général Debry sur sa mission du 20 au 22 décembre 1944 (AN F90 22055).

### 3. Courrier privé

Les particuliers alsaciens et mosellans ont particulièrement souffert de ne pas pouvoir échanger des correspondances, y compris ceux des communes libérées très tôt (comme ceux du nord-ouest de la Moselle début septembre 1944, par exemple).

Seules, quelques tolérances sont accordées çà et là. Ainsi, dans un rayon de 6 kilomètres autour de la ville de Metz, la correspondance privée est acceptée dès le 23 décembre 1944<sup>24</sup>.



Lettre locale de Metz du 3 janvier 1945 écrite par un enfant

Une lettre recommandée affranchie à 3 x 1F50 est même connue datée du 23 janvier 1945 de Longeville-les-Metz pour Metz<sup>25</sup>.

Il n'a pas été trouvé de texte accordant la même tolérance pour les autres grandes villes, comme Strasbourg et Mulhouse, mais cela dépendait localement des relations entre préfet et officier de liaison du SHAEF.

En outre, des philatélistes ont profité de la disponibilité de figurines françaises pour réaliser des documents de complaisance qu'il est parfois difficile de reconnaître huit décennies plus tard (voir annexe 3).

Enfin, plusieurs cartes postales ou enveloppes privées sont connues à des dates précoces mais elles ont très probablement été retenues par la poste, au lieu d'être renvoyées à leur expéditeur après annotation de la suspension des relations postales.

Celles venant de l'extérieur sont parfois revêtues de griffes constatant cette impossibilité d'acheminement, quitte à être ré-acheminées ensuite.

<sup>24</sup> Rapport du directeur départemental des postes et télégraphes au conseil général, session ordinaire d'automne 1945 (page 38) (document visible sur 'gallica').

<sup>25</sup> 'Le Trait d'Union' n° 60 de mars 1990.

## Services financiers

### - les articles d'argent

Les mandats sont rétablis en Moselle, sans correspondance, depuis le 8 février 1945, sauf dans les établissements postaux encore dans la zone de feu et dans ceux non libérés (pays de Bitche et zone de Forbach)<sup>31</sup>. Dans le Haut-Rhin, cela s'effectue à partir du 1<sup>er</sup> mars 1945<sup>32</sup>. Selon le préfet à Strasbourg, il en est de même dans le Bas-Rhin. Seuls, les mandats ordinaires ne sont pas rétablis, car ils sont insérés dans une enveloppe qui pourrait contenir de la correspondance privée. Ils sont acceptés à partir du 3 mai 1945 seulement.

Un grand nombre de mandats de la période de l'annexion sont encore en instance dans les bureaux ou bien ont été détruits ou ont disparu avant d'être payés. Ils constituent un gros dossier qui perdurera à la direction régionale et au ministère des PTT jusqu'au début des années 1970<sup>33</sup> !

### - les chèques postaux

Le chef du centre de chèques postaux reprend son service dès le 19 décembre 1944, mais il constate l'étendue des dégâts et l'absence de stock d'imprimés et des archives françaises<sup>34</sup>. Le service fonctionna sous l'annexion jusqu'au 23 novembre 1944, date de la libération de Strasbourg et il faut se résoudre à gérer provisoirement un système d'avances en reichsmarks (RM) avant d'entreprendre la réforme monétaire. La conversion en francs, au taux de 15 F pour 1 RM, débute, en Moselle, dès le 20 novembre 1944 dans quelques bureaux puis à partir de début février 1945 et se termine le 14 avril, et s'effectue du 11 au 21 mars puis du 14 au 25 avril en Alsace.

Les CCP ouvrent au trafic le 6 février 1945.



Enveloppe des CCP de Strasbourg avec empreinte 'francisée' du 12 mars 1945 de la machine Klüssendorf

<sup>31</sup> Note du 22 février 1945 de la direction départementale des PTT de Moselle (AN 19840249-95).

<sup>32</sup> Note du 5 mars 1945 de la direction départementale des PTT du Haut-Rhin (idem).

<sup>33</sup> ADBR 1906W84 à 89 et AN 19990384-2.

<sup>34</sup> Note du 8 janvier 1946 (ADBR 1957W3).

## Annexe 2. Matériel français installé ou réemployé

Des demandes ont été adressées très tôt au Dépôt central du matériel et des imprimés à Paris pour faire remplacer au plus vite le matériel postal détruit par faits de guerre ou celui enlevé lors de l'annexion ou du retrait des fonctionnaires allemands<sup>39</sup>.

Une grande partie des TAD français de juin 1940<sup>40</sup> avaient été retirés, puis envoyés au musée postal de Berlin. Seuls, ceux emportés par les postiers durant la Débâcle ou bien ceux cachés durant l'annexion purent à nouveau servir, comme dans le sud du département du Haut-Rhin, par exemple. Plusieurs d'entre eux sont employés sans bloc dateur : la date est alors mentionnée à la main (Hayange, Moyeuvre-Grande - voir page 46, Marmoutier<sup>41</sup> et Mulhausen), au composteur (Lautenbach le 9 février 1945<sup>40</sup>), ou bien entièrement absente (Hayange et Volmerange-les-Mines).

*76 254*

# Rentenempfangschein

**Achtung!** Die Rente ist möglichst an den Hauptzahltagen abzuheben. Mißbrauch des Rentenempfangscheins, besonders die unbefugte Abhebung des Betrags, wird bestraft.

Kennzahl *16 54* Posttagesstempel *29.12.44* *17* *16 54* *29.12.44* *14* *16 54* *29.12.44* *14*

Vom Zahlungsempfänger auszufüllen.

wörtlich: *13 RM - 195 fr* *cent quatre vingt quinze* Reichsmark | *19 44* | wie oben, |

habe ich für den Monat *Decembre* 19 *44* aus der Reichspostkasse erhalten.

(Wohnort) *Mulhausen*, den *29. Dezember* 19 *44*

(Vor- und Zuname) *P. Stroh*  
(Bei Frauen auch der Geburtsname)

(Stand oder Beruf)

Anmerkungen auf der Rückseite beachten.

8. 43. 1 200 000. C 171 L Din A 6, 6 b 60

Quittance de rente avec double timbrage français à la fin décembre 1944 :  
le TAD horodateur de Pfaffenhoffen système Valin-Robustus n'était pas connu avant juin 1940 !

D'autres TAD sont connus avec bloc dateur incomplet, ou avec millésime rectifié (ou non), celui de l'année 1944 n'ayant pas été livré aux établissements postaux : certains laissent cet espace vide (Benfeld), d'autres y placent l'étoile de fin de levée horaire (Strasbourg Principal et RP) et d'autres encore 'bricolent' un montage de deux chiffres '4' (Metz rue Lafayette) ou modifient le millésime existant, notamment ceux réemployant un timbre horodateur dont les molettes de l'année ne vont pas jusqu'à 1944, bureaux qui omettent, parfois, de rectifier le dernier chiffre (Hayange).

<sup>39</sup> 'Rapport Hay', page 9.

<sup>40</sup> Du 'Modèle 1904'.

<sup>41</sup> 'Cachets allemands réemployés en Alsace et en Lorraine pendant la période transitoire de 1944/1945', par Théo Wendel, 'Les Feuilles Marcophiles' n° 163 du 1/12/1964.